

Fonction publique

[Français]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE ANNONCE QUELS MOYENS IL ENTEND PRENDRE POUR AIDER LES FABRICANTS DE CHAUSSURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante. J'aimerais, monsieur l'Orateur, que tous les députés écoutent très attentivement l'énoncé et le corps de la motion que je présente. Je suis donc certain que la Chambre accordera l'attention voulue au problème de la chaussure et qu'aucun député, peu importe son parti politique, n'osera s'opposer à cette motion.

Étant donné les sérieux problèmes auxquels cette industrie canadienne se heurte, surtout depuis quelques mois; étant donné que 21 usines ont fermé leurs portes depuis une dizaine de mois; et ce au Québec seulement; étant donné que ce problème est très complexe et comporte des notions comme l'importation, le marché canadien, la rationalisation de nos industries et bien d'autres choses, et étant donné que le tribunal anti-dumping étudie actuellement cette question et que son rapport ne sera sûrement pas rendu public avant l'automne, je propose, appuyé par l'honorable député de Ville-neuve (M. Caouette):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien), nonobstant l'enquête en cours, fasse une déclaration précise d'ici 8 jours à cette Chambre, précisant les moyens qu'il entend prendre pour aider cette industrie de la chaussure au Canada, et que par la même occasion l'honorable ministre informe tous les employés de cette industrie au Canada de sa ferme intention de ne pas les laisser tomber dans un chômage généralisé.

M. l'Orateur: A l'ordre! En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

PROPOSITION DE CRÉATION D'UNE COMMISSION DESTINÉE À FOURNIR AUX FONCTIONNAIRES INSCRITS SUR LA LISTE NOIRE L'OCCASION DE SE DISCULPER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement. Depuis quelques jours, deux fonctionnaires ont institué des poursuites contre le solliciteur général actuel et un de ses prédécesseurs, le ministre des Approvisionnements et Services. Étant donné que les procédures judiciaires rendus nécessaires par la lettre insensée envoyée par le ministre des Approvisionnements et Services en 1971 coûtent très cher et que les divagations du ministre ont porté atteinte à la réputation de nombreuses autres personnes, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

[M. l'Orateur.]

Que le gouvernement constitue une commission pour permettre aux personnes accusées de participer à une opposition extra-parlementaire, d'entendre les témoignages portés contre elles, s'il en est, et leur donner l'occasion de se disculper.

M. l'Orateur: Avant de présenter une motion de ce genre, il faut obtenir le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

L'OPPORTUNITÉ DU REMPLACEMENT DU «WILLIAM CARSON»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je voudrais également prendre la parole aux termes de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante pour le public. Depuis que le traversier *William Carson* a coulé, le Canadien National a dû annuler plusieurs centaines de réservations pour aller ou revenir de Terre-Neuve, juste au moment de pointe de la période touristique. Étant donné les répercussions qui en découleront sur les Jeux du Canada de 1977, qui se tiendront à Saint-Jean du 7 au 19 août, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de prendre des mesures immédiates pour nolisier un navire en remplacement du *William Carson*.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS—L'AUTORISATION AUX AGENTS DE COMPARAÎTRE DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU QUÉBEC

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Comme, il y a quelques semaines, la police de la communauté urbaine de Toronto a fait une enquête qui a porté, entre autres, sur le rôle de la GRC, et comme nous apprenons aujourd'hui que le ministre de la Justice du Québec a annoncé la tenue d'une enquête dont le mandat touche encore une fois très directement le rôle de la GRC, le ministre pourrait-il, plutôt que de laisser ces enquêtes, qui touchent une force fédérale, aux gouvernements provinciaux et municipaux, donner enfin satisfaction aux députés de ce côté-ci, qui demandent qu'une enquête fédérale soit instituée non seulement sur l'activité de la GRC dans ces circonstances, mais aussi, ce qui est encore plus important, sur le degré d'intervention politique qui est à l'origine des actions de la GRC ou d'autres forces policières fédérales?